

**Devis n° CAY002220**

Notre référence	PAY001760
En date du	25/01/2023
Suivi par	MARIE Stéphanie
Tél du client	04 75 69 29 18

Mairie Annonay

BP 133

Place de la liberté

07104 ANNONAY CEDEX

France

Document établi pour le compte de : DEVIS TYPE CREMATION 2023 France

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

Fournitures et services TTC	Taux TVA	Prestations courantes TTC	Prestations complémentaires optionnelles TTC	Frais avancés pour le compte de la famille TTC
Préparation et organisation des obsèques		322,00		20,00
Les démarches et formalités pour obsèques locales	20,00	200,00		
Organisation des obsèques convoi local comprenant la mise en place des moyens humains et techniques pour la réalisation des funérailles	20,00	122,00		
1 Vacation de Police (Trésor Public - Annonay 07100 ANNONAY)	0,00			20,00
Cercueil et accessoires		763,00		
* Cercueil SAYAT, pin massif teinte naturelle, cuvette biodégradable, 4 poignées, plaque d'identification	20,00	763,00		
Total cercueil et accessoires : 763.00 € TTC				
Mise en bière et fermeture du cercueil		106,00		
La mise en bière et fermeture du cercueil	20,00	106,00		
Cérémonie funéraire		576,00		
1 porteur à l'inhumation ou convoi (2 heures)	20,00	109,00		
* Le corbillard et son chauffeur pour un transport au crématorium	10,00	467,00		
Crémation		577,60		160,00
Crémation pour convoi (Trésor Public - Beaurepaire CCTB Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes 38556 St Maurice L'Exil)	0,00			160,00
Crémation Adulte	20,00	547,60		
* Urne et sa plaque d'identité	20,00	30,00		
Total fournitures et services TTC		2 344,60	0,00	180,00

* Prestations et fournitures obligatoires. # Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques.

« Article L.2223-18-1-1 du code général des collectivités territoriales

I.-Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

II.-Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;

2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique. »

Taux	Base taxable	T.V.A.
20,00	1 564,66	312,94
10,00	424,55	42,45
0,00	180,00	0,00

Total HT	Total TVA	Total TTC (€)
2 169,21	355,39	2 524,60



Devis établi le 25/01/2023, valable 30 jours à compter du 30/01/2023

Rappel : Les prix des prestations et fournitures, tant courantes que complémentaires optionnelles, sont présents dans la documentation générale librement consultable par le client dans les locaux de l'entreprise. Les montants des frais avancés pour le compte de la famille sont communiqués par les personnes tierces ou les administrations concernées.

Signature

Signature du conseiller

Précédée de la mention "Lu et approuvé, bon pour acceptation"